Saint-Brieuc (22) : deux ans ferme pour avoir tondu l'ado qui aurait volé sa voiture

23/07/2015 à 19h32
Le 14 juillet dernier, la femme de 38 ans avait coupé les cheveux d'une adolescente de 15 ans munie d'un couteau à steak et de cisailles à volaille.



Pour une femme de 38 ans qui comparaissait mercredi devant le tribunal de grande instance de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor), la revanche a coûté cher. Pour avoir tondu une adolescente de 15 ans afin de la punir d'avoir participé avec quatre autres mineurs au vol de sa voiture, **elle a été condamnée en comparution immédiate à deux ans de prison ferme**, a-t-on appris auprès du parquet, confirmant une information du quotidien Ouest-France.

Les faits remontant au jeudi 14 juillet. Ce jour-là, la femme, sans profession, tond presque entièrement l'adolescente à l'aide d'un couteau à steak puis de cisailles à volaille. Elle

reproche à celle qui était également l’ex-petite-amie de son fils du même âge d’avoir volé sa voiture puis de l’avoir accidentée.

Après l’agression, la jeune fille s’est retrouvée dehors avec interdiction de mettre sa capuche, afin «d’exhiber sa honte dans les rues de la ville», selon le procès-verbal lu à l’audience, où l’adolescente s’est présentée en perruque. **Le fils, qui a participé à l’agression, sera de son côté jugé par le tribunal pour enfants, tout comme la victime et les autres mineurs impliqués dans le vol de la voiture, a indiqué le parquet.**

Source